

Correspondance médico-littéraire

Réponses.

Pythagore et les haricots (XXV, 116; XXVII, 244.) — La *Chronique médicale* a bien voulu, dans son numéro du 1^{er} août 1920, publier la réponse que j'eus l'honneur de faire à notre confrère le Dr PRON, d'Alger, qui intéressait la question de « Pythagore et les haricots ». Il ne s'agissait, du reste, nullement de haricots, mais bien de fèves, et l'on sait que le célèbre philosophe interdisait à ses adeptes l'usage alimentaire de ce légume.

Pour quelles raisons ? On l'ignore, bien que de multiples réponses aient été fournies, toutes sujettes à conjectures. Le hasard me met sous les yeux l'article ci-dessous. Quelque lecteur peut-être nous fournira-t-il sur ce sujet des éclaircissements. Du reste, en dehors de la question *pythagoricienne*, j'aimerais savoir si la coutume romaine dont on parle plus loin est toujours en usage, et il me serait également agréable de posséder quelques précisions sur les « Pyanepsies », dont on donne dans différents manuels des explications différentes.

Une coutume romaine au jour des morts constituée à manger des fèves. A défaut de fèves véritables, on se contente de bonbons en forme de fèves, fabriqués par des confiseurs. Mais, vraies ou fausses, tout bon Romain mange les « fèves des morts ». — D'où vient cette curieuse coutume ?

BARDIER DE MONTAULT dit que c'est en mémoire de la distribution des fèves que faisaient les religieux aux pauvres à la porte des couvents. Mais encore pourquoi distribuaient-ils ces fèves, qui ne sont pas un fruit de la saison ?

D'autres font appel au symbolisme et voient dans la fève, qu'on sème en terre, où elle germe et se multiplie, la fécondité de la mort. Mais alors, pourquoi ne pas manger des haricots, qui sont de saison et dont le symbolisme serait tout aussi éloquent ?

Enfin, d'autres rappellent que PYTHAGORE avait interdit à ses disciples de manger des fèves, parce qu'il les regardait, dit-on, comme servant de demeure aux âmes des morts. Et, peut-être, cet usage chrétien a-t-il pris naissance pour protester contre cette absurdité du philosophe grec ? En tout cas, le choix de la fève pour commémorer les morts ne paraît pas suffisamment expliqué, et le champ est encore ouvert aux chercheurs. (E. B. Rome, 8 déc. 1907, p. 394.)

D'autre part, dans la même Revue, numéro du 8 février 1908, on peut lire ce qui suit :

Sous le nom de PYANEPSIES (πῡανος, arch., pour κῡανος, fève, et εἶν, faire cuire, digérer), les Athéniens, et ensuite les Romains, célébraient au mois d'octobre des fêtes en mémoire du repas de fèves que fit Thésée avec ses compagnons, pour rendre grâce aux dieux de sa victoire sur le Minotaure. Ce jour là, les Athéniens, et ensuite les Romains, faisaient cuire et mangeaient des fèves.

Les fictions poétiques du paganisme n'étaient bien souvent que des altérations de vérités appartenant à la révélation primitive, ou d'événements messianiques prédits par les prophètes. Dès lors, il est tout naturel que les allégoristes chrétiens aient vu, dans le mythe du Minotaure « nourri de chair humaine », le symbole de la mort ; dans le mythe de Thésée, vainqueur du monstre, la figure du Christ, le véritable vainqueur de la mort. Il est tout naturel aussi que les premiers chrétiens aient adopté une coutume dont un des principaux avantages était de rappeler aux nouveaux convertis que, dans la religion du Christ, la plus merveilleuse et opulente réalité avait remplacé les fictions fantastiques et creuses du paganisme, etc...

La coutume romaine des « fèves des morts » est-elle un souvenir ou une survivance des *Pyanepsies* ? A ces fêtes païennes les Pythagoriciens ne devaient sans doute pas prendre part. Je serais fort reconnaissant à celui de mes confrères qui me fournirait quelques éclaircissements sur ces différents points. La question, pour sortir un peu du cadre de la *Chronique*, n'est pas si étrangère aux choses de la médecine qu'on ne puisse, avec quelque bonne volonté, la considérer comme une scholie de la diététique.

Dr A. LEBEAUPIN (*Moisdon-la-Rivière*).

— Permettez à un confrère d'apporter sa collaboration au médical et historique problème que votre *Chronique* a posé sous le titre « Pythagore et les haricots ».

Les diverses explications données sur l'association de ces deux verbes et sur l'ésotérisme du haricot, me paraissent basées sur une confusion. Je vais, pour répondre, juxtaposer trois propositions différentes et positives. Une conclusion s'en dégagera spontanément, qui ralliera, je l'espère, à ma façon de voir, les autres opinions.

1^{re} Le « tabou » du porc et du sanglier. — La fable d'Adonis. L'animal totem des peuples primitifs représente la forme la plus inférieure des mythes religieux. Le sanglier fut le totem de plusieurs peuplades, car on retrouve sa survivance mythologique non seulement chez les Hébreux, qui d'ailleurs conservent encore l'interdiction de manger du porc, mais aussi chez les Egyptiens, les Phéniciens, les Grecs, les Gaulois, qui prenaient une tête de sanglier pour surmonter leurs enseignes, et pareillement les Romains. Le totem, d'autre part, nous dit SALOMON REINACH, était protégé par un tabou et l'animal-dieu devenait l'objet d'une interdiction d'usage ; on ne pouvait ni le tuer, ni le manger, sauf en certaines conditions rituelles ; il devenait un animal sacré.

Il en était de même, nous assure-t-on, pour certains végétaux, dont la fève ; nous sommes d'accord là-dessus, mais qu'entendait-on par la fève, c'est ce que précisément nous contestons.

La légende d'Adonis est à rappeler ici. Adonis, le jeune dieu, dont le nom rappelle celui du dieu des Juifs, Adonai, est aimé par Aphrodite ; se trouvant à la chasse, il est blessé à mort par un sanglier ; Aphrodite le pleure. Descendu aux enfers, Jupiter le

ressuscite. Suivant Ovide, Adonis est le fils des amours incestueuses de Myrrha et de son père Cynire. Après sa mort, Vénus change Adonis en anémone ; rendu à la vie par Jupiter, Proserpine refuse de le laisser partir et finalement le garde six mois pour elle, et le rend pendant six autres mois à Vénus.

Enfin, Salomon Reinach nous apprend que « le seigneur Adonis est, lui-même, à l'origine, un sanglier sacré, objet du culte d'un clan des femmes qui, pour s'assimiler à leur dieu, se disent et se croient des laies ; une fois par an, le sanglier est tué, déchiré et mangé, dans un repas de communion ; puis, les femmes pleurent Adonis et, après quelques jours, célèbrent sa résurrection, c'est-à-dire la capture ou l'achat d'un nouveau sanglier sacré, qui sera jusqu'à l'été suivant leur dieu tutélaire.

Nous voilà donc renseigné, autant que faire se peut, sur le totemisme du sanglier, ou du porc qui n'est que sa domestication.

Passons à un second point, dont les rapports ne larderont pas à se deviner.

2° *La jusquiame, plante rituelle.* Nous avons rapporté à la *Société de médecine légale* l'observation de fumeurs de jusquiame. Si nous consultons les vieux herbiers du moyen âge, nous retrouvons au mot « hyoscyame » les synonymes grecs ou latins. *Hyoscyame* était appelée *ρῶδων*, et *υπνωτικόν* chez les Grecs — elle était appelée chez les Romains « Appollonia ». — Ces appellations religieuses avaient leurs raisons d'être dans les usages rituels de la plante ; ces usages rituels mettaient en œuvre les propriétés, narcotiques et onirogènes, de la jusquiame. La Pythie de Delphes se préparait, nous dit-on, à ses exercices vaticinatoires, par le jeûne et la mastication de feuilles de laurier — il semble que les noms de *ρῶδων* et d'*Appollonia*, donnés à la jusquiame, lui confèrent une importance au moins égale à celle du laurier, dans la composition des cérémonies de Delphes ; sous l'influence du délire toxique provoqué soit par l'ingestion de graines de jusquiame, soit par l'inhalation de fumées de feuilles de jusquiame, la Pythie donnait dans son ivresse libre cours à ses divagations, où les fidèles voyaient des oracles.

Enfin, cet usage religieux a laissé jusque chez nous son empreinte, puisque le mot lui-même que nous employons, *jusquiame*, est dérivé de deux mots grecs, *ὅς* *καί* *μας*, qui signifient *la fève du Sanglier*. C'est intentionnellement que j'écris le sanglier avec un grand S ; je ne m'arrête pas à l'étymologie d'*Élianus*, qui prétend que « hyoscyame est ainsi nommée parce que les sangliers qui en ont mangé paraissent comme fous et excités ; pour apaiser leur fureur, ils vont se plonger et s'ébrouer dans les fontaines ». Je crois plus exacte l'interprétation suivante, que j'ai proposée dans la *Revue de Psychologie* (1921) : Hyoscyame est bien la fève du sanglier, mais il s'agit, en l'espèce, du sanglier sacré, Adonis, dont le culte a précédé, en Phénicie et en Grèce, celui d'Apollon ; la jusquiame a passé de celui-ci à celui-là ; les dieux

changent, les pratiques religieuses demeurent, ainsi que l'histoire l'a maintes fois vérifié. La jusquiame était donc une plante sacrée, tabou, et son interdiction aux profanes était une question de religion, ses propriétés mystérieuses et néfastes justifiant d'ailleurs cette interdiction, pareille à celle qui pèse actuellement sur les toxiques : cocaïne, morphine, etc...

3° *La fève dont parle Pythagore n'est autre que la jusquiame.* Nous croyons suffisamment solides les deux précédentes propositions pour risquer cette explication : la jusquiame, Fève du Sanglier, était très employée dans l'antiquité, son usage religieux était réglementé, son emploi narcotique dissimulé. Couramment, on disait la Fève (avec un grand F), pour désigner la Fève du Sanglier ; comme on disait le Sanglier pour désigner Adonis ; comme on dit le *Haschisch*, qui signifie l'Herbe, pour désigner le chanvre ; comme on dit la Drogue pour l'opium, le bambou pour la pipe à opium, etc... Pythagore parlant de la Fève avec un soin religieux, et respectant le tabou attaché à son usage, ne pouvait avoir en vue que la jusquiame, la plante d'Apollon et d'Adonis, la dispensatrice du délire prophétique et des narcoses consolantes. Ce n'étaient pas les fèves comestibles qui étaient interdites, c'était la plante appelée Fève du Sanglier, car son usage pouvait entraîner la mort ou l'ivresse dégradante (1).

D^r L. LÉVER (Paris).

Curiosités constatées par-devant notaires (XXXII, 245). — Mon arrière-grand-oncle de la Noë-Mesnard (1650-1717), directeur du Séminaire, fut inhumé solennellement à Nantes, et sur sa tombe beaucoup de miracles se produisirent, constatés devant notaires. — Les pièces originales furent déposées à l'époque chez M^r Touverol, notaire à Paris.

1. Voici l'un d'eux, dont j'abrége le récit :

L'an mil sept cens dix-sept, le trentième jour de juillet, avant midi, par devant les notaires du roi, gardes notes et apostoliques héréditaires de la cour de Nantes sous-signés, a été présentée en personne dame Heléine Dunos, veuve du défunt M^r Jean Desmornes, seigneur du Vigan, conseiller du roi, auditeur en sa chambre des comptes de Bretagne.

Général d'une maladie de cœur.

Signé : CHARRIER, notaire-gyndic, GARNIER, notaire royal et apostolique — avec paraphes.

En marge est écrit : scellé avec paraphes.

2. Autre miracle par-devant GONER, notaire, et DELAROUA, notaire.

(1) BIBLIOGRAPHIE : « *Herbarium* », d'OTTO BRUNNEN, XVII^e siècle ; — Œuvres d'AMMONS PARÉ, édition de 1643 ; — *Le « Grand Herbar Français »* XVII^e ; — « *Fumeurs de Jusquiame* » (LÉVER, *Société de Médecine Légale de France*, 9 décembre 1910) ; — *Fumeurs de Marihuana* (LÉVER, *Société Médico-Psychologique*, mai 1920) ; — *Fumeurs de Kief* (LÉVER, *Société Clinique de Médecine Mentale*, janvier 1921) ; — Les Rêves Narcotiques (LÉVER, *Journal de Psychologie*, mai 1921).